

ASSOCIATIONS

COMMENT FAIRE FACE À LA FIN
DES CONTRATS AIDÉS

8 h 30 – 13 h

• Ouverture de la journée

- État des lieux de l'emploi associatif : particularités et évolutions
- La vision du RNMA¹ en matière d'emploi dans les associations

▶ **Alexandre Bailly**, Administrateur, RNMA

▶ **Yannick Dubois**, Consultant-formateur, Kogito Associations

• Les caractéristiques de l'emploi associatif

- De quelles typologies d'employeurs associatifs parle-t-on
- Analyse des spécificités de l'emploi associatif

▶ **Francis Lebon**, Sociologue et Maître de conférences HDR en sciences de l'éducation, Université de Paris Est-Créteil

• Parcours Emploi Compétences (PEC) : dispositif pour l'insertion professionnelle

- PEC et emploi associatif, de quoi parle-t-on précisément et quelles modalités pour en bénéficier
- Quel rôle jouent les collectivités pour aider leurs associations locales à recruter via le dispositif

▶ **Cécile Chassefeire**, Avocate spécialiste en droit des associations et des fondations, Camino Avocat

• Le Fonjep², pôle-ressources pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire (jep)

- Les missions et les territoires du Fonjep
- Les expérimentations du Fonjep : les modèles socio-économiques des associations jep en question

▶ **Nouria Duthoit-Messaoudi**, Déléguée générale, Fonjep

• Retour d'expérience : un dispositif régional au service de la CRéation d'Emplois Associatifs Pérennes (CREAP)

- Genèse de la démarche de la Région Hauts-de-France qui accompagne les associations souhaitant créer des emplois pérennes
- Les principales caractéristiques du dispositif d'aide à l'emploi associatif : durée, bénéficiaires, critères d'attribution, modalités de financement

▶ **Martin Domise (ou son représentant)**, Conseiller régional délégué à la vie associative, Région Hauts-de-France

• À Nantes, le Cadran³ soutient le fonctionnement associatif local

- Les raisons de l'initiative et les étapes de mise en place du Cadran
- Rôle et actions du centre : de l'information au Fonds d'Accompagnement Spécifique (FAS) pour consolider l'emploi
- Quel premier bilan depuis la création du Cadran

▶ **Gwenaëlle Ridard**, Responsable mission ressources associatives/Cadran, ville de Nantes

14 h 15 – 17 h 15

• Les groupements d'employeurs associatifs (GEA) : support d'un emploi associatif consolidé

- Quels sont les enjeux visés par les GEA
- Retour d'expérience du GEA Media : comment s'opère sur le terrain la mise à la disposition de salariés aux adhérents
- Premiers retours sur les résultats du système en termes juridiques, économiques et humains

▶ **Grégory Autier**, Directeur, Groupement d'employeur Media, Hérouville St Clair

• Le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) : aider les associations employeurs

- À qui s'adresse ce dispositif public
- Les étapes de la mise en œuvre de l'accompagnement
- Quel rôle des collectivités locales pour favoriser l'utilisation du DLA

▶ **Eléa Petitcolas**, Coordinatrice du programme DLA, Avise

• Retour d'expérience : la Région Centre-Val de Loire accompagne la fonction employeur des associations

- Présentation de l'initiative régionale à la structuration des associations-employeurs par un accompagnement comptable personnalisé
- Analyse du dispositif d'aide au financement du poste

▶ **Bastien Rousset**, Chargé de mission du pôle Associations, Région Centre-Val de Loire

• Le service civique : l'engagement, une ressource pour les associations ?

- L'impact du Service Civique sur les associations et les évolutions du dispositif au regard du Service National Universel

▶ **Amélie Jeannin**, Responsable nationale de la Vie Associative et Engagements, UFCV⁴

• Conclusion et fin de journée

(1) Réseau national des Maisons d'Associations

(2) Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

(3) Centre pour Accompagner et Développer les Ressources pour les Associations Nantaises

(4) Union française des centres de vacances et de loisirs

Journée animée par **Yannick Dubois**,
Consultant-formateur, Kogito Associations

Avec le soutien de :



KOGITO
association

PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

bit.ly/2HcvpcC

OU AU VERSO



ASSOCIATIONS

COMMENT FAIRE FACE À LA FIN DES CONTRATS AIDÉS

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal..... Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom

Prénom

Fonction

Tél.

E-mail *

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur

Code postal..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
490 € HT (588 € TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

Informations inscriptions multiples,
rendez-vous sur :

bit.ly/2HcvpcC

Journée d'étude « Associations », tarifs d'inscription

JE ASSO_270619

➔ Nombre de places limité, bulletin
à retourner avant le 21/06/2019

- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :
Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>



INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com